

Orford

BULLETIN ÉLECTRONIQUE – MAI 2022

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD
2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8
Tél. : 819 843-3111 / Sans frais : 450 532-3272
canton.orford.qc.ca
facebook.com/MunicipaliteOrford





NOUVELLES





ÉVITONS LE GASPILLAGE DE NOTRE EAU POTABLE

Saison estivale rime avec beau temps, activités et entretiens extérieurs. La Municipalité d'Orford profite donc de cette période pour vous sensibiliser à la façon dont vous utilisez l'eau, particulièrement celle provenant du réseau d'aqueduc, pour le nettoyage extérieur. Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour éviter le gaspillage. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable.

Voici quelques astuces afin de limiter le gaspillage de l'eau :

- utilisez un baril récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des plantes et le lavage de la voiture;
- redirigez les gouttières vers vos plates-bandes, vos haies ou la pelouse;
- employez un seau d'eau pour laver la voiture au lieu de prendre un boyau à tout moment;
- ne pas nettoyer avec le boyau son entrée de véhicule, prenez plutôt un balai.

N'oubliez pas que la Municipalité possède un règlement sur la consommation d'eau potable du réseau municipal. Pour le consulter, [cliquez ici \(pages 67 à 69\)](#).



NOUVEAU MOBILIER URBAIN

Au mois d'avril 2022, la Municipalité a procédé à l'installation de nouveau mobilier urbain dans certains espaces communs d'Orford. En effet, des poubelles deux (2) voies ont été ajoutées et, pour partager des moments conviviaux en famille ou entre amis, des tables à pique-nique, des balançoires pour enfant, des bancs de parc et des supports à vélo ont été ajoutés. Pour des moments de parfaite détente, veuillez noter que nous avons également disposé quatre (4) chaises Adirondack le long de la rivière.



LA MUNICIPALITÉ ACQUIERT 6 ŒUVRES D'ARTISTES ORFEROIS

À la suite d'un appel lancé aux artistes en février 2022, la Municipalité d'Orford procédera à l'achat de six (6) œuvres d'art d'artistes d'ici qui seront exposées à la mairie d'Orford. En effet, lors de la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2022, le conseil a autorisé l'acquisition d'œuvres des artistes suivants : Madeleine Audette, Marie-Odile Côté, Daniel Marcoux, Amandine Piechocki, Catherine Presseau et France Simoneau.

C'est à la suite de l'adoption du [Guide d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art](#), qui a comme objectif de soutenir et faire connaître les artistes orferois et contribuer au rayonnement de leurs œuvres, que la Municipalité d'Orford a procédé à l'achat de ces six (6) œuvres. Le comité d'acquisition tient à souligner la très grande qualité des dossiers présentés et remercie l'ensemble des artistes qui ont répondu à l'appel.

(De gauche à droite sur l'image : Montagne de choix de France Simoneau, Hiver Boréal de Catherine Presseau, Nuit de jazz d'Amandine Piechocki, Forêt de conifères nordique des Appalaches, lumière de fin d'après-midi de Daniel Marcoux, Morceau de forêt I de Marie-Odile Côté et Musicien de Madeleine Audette).

NOUVEAUX EMPLOYÉS À LA MUNICIPALITÉ

Au cours des derniers mois, la Municipalité d'Orford a accueilli cinq (5) nouvelles ressources:

- M. Philippe Lussier, salarié temporaire au service des infrastructures;
- M. Olivier Duquette, technicien en environnement et préposé à l'écocentre (stagiaire);
- M^{me} Carole Lacroix, préposée à l'écocentre;
- MM. Estevan Comtois, Antoine Crawford, Patrick Gauthier et Marc-Antoine Montour, pompiers à temps partiel.

Bienvenue à tous!

A man with a beard and a white cap sits on a black metal chair at an outdoor table. He is wearing a dark blue t-shirt and denim shorts. A woman with long blonde hair sits across from him, wearing a white shirt and a light-colored jacket. They are both looking towards the right. The background features a wooden building, green foliage, and a bright yellow umbrella. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

SERVICES

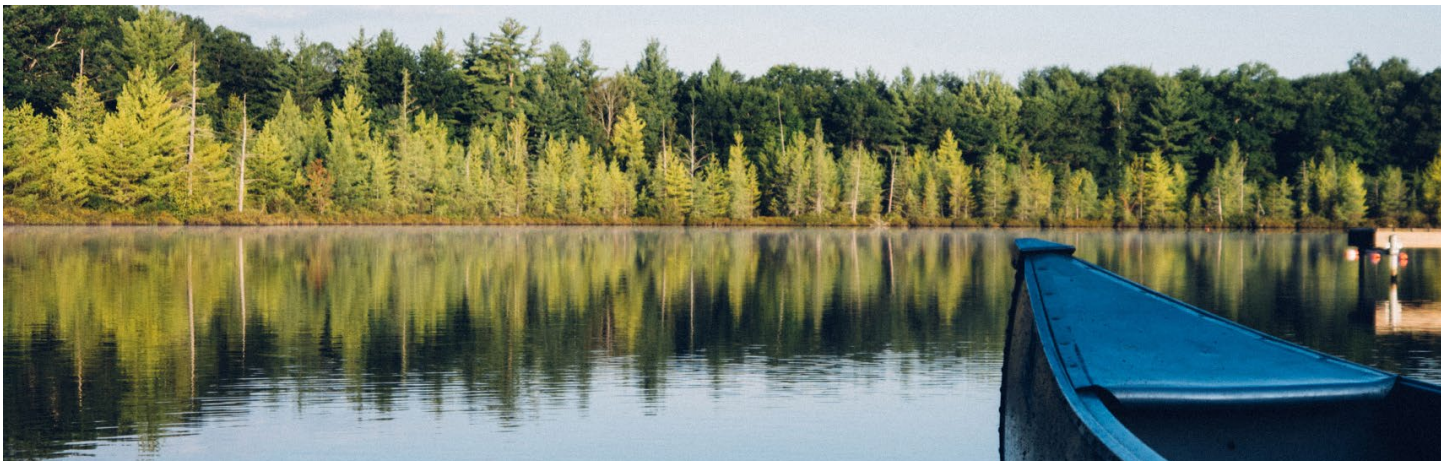
ABATTAGE D'ARBRES



Vous prévoyez abattre un arbre? Assurez-vous d'avoir obtenu au préalable une autorisation de la Municipalité d'Orford. Toute coupe d'arbre effectuée sur le territoire d'Orford doit d'abord être approuvée par un inspecteur, même si l'arbre est mort, malade ou dangereux. Afin d'accélérer le traitement de votre demande, transmettez la localisation exacte de l'arbre ou des arbres à abattre ainsi qu'une photo de l'arbre illustrant adéquatement le motif de l'abattage (arbre mort, signes de maladie, source de danger, etc.) à permis@canton.orford.qc.ca.

Le contrôle de l'abattage sur les terrains privés demeure un moyen efficace pour limiter la coupe abusive d'arbres. Contribuez à conserver le paysage unique d'Orford en respectant la réglementation.

Pour en savoir plus, [nous vous invitons à consulter notre fiche explicative en cliquant ici](#).



PROGRAMME D'INSPECTION DES RIVES DE LACS



M. Olivier Duquette

La Municipalité tient à informer ses citoyens qu'elle poursuivra dès juin le programme d'inspection des rives de lacs et cours d'eau. Le technicien en environnement de la Municipalité, M. Olivier Duquette, pourrait donc se présenter à votre domicile au cours de l'été 2022 pour évaluer la conformité de l'état de votre rive au regard de la réglementation en vigueur.

La Municipalité rappelle aux citoyens qu'il est interdit de contrôler la végétation en rive, y compris la tonte de gazon et le débroussaillage, en vertu du [Règlement de zonage numéro 951](#). Le maintien de la bande riveraine à l'état naturel ou végétalisé apporte de nombreux bénéfices écologiques, particulièrement pour la santé des lacs et cours d'eau sur le territoire. Votre collaboration est donc essentielle au succès du programme. Pour plus d'informations sur les normes en vigueur, veuillez consulter notre [site Internet](#).

Si des questions subsistent, nous vous invitons à nous contacter au 819 843-3111 ou par courriel à info@canton.orford.qc.ca. Il nous fera plaisir de rediriger votre appel ou votre courriel à la personne qui pourra vous répondre adéquatement. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.



PISCINE HORS-TERRE ET GONFLABLE

À l'approche de la période estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) rappelle les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis et n'avaient pas à faire l'objet de mesures de protection. Désormais, les propriétaires de piscines construites avant cette date auront jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour se conformer à la réglementation provinciale.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les règles suivantes s'appliquent aux nouvelles installations :

- les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- les piscines dotées d'un plongoir devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.

Pour connaître l'ensemble des règles applicables, consultez : www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

Rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine.

Pour en savoir plus, consultez nos fiches explicatives [piscine hors-terre](#) et [piscine creusée, semi-creusée](#).

A green kayak is positioned on a wooden dock. In the foreground, two orange paddles are visible, resting on the wooden planks. The background shows the dark water of a lake or river.

CULTURE,
LOISIRS ET
ÉVÉNEMENTS

Échange vivaces Orford

ÉCHANGE DE VIVACES À LA MAIRIE D'ORFORD

La Municipalité d'Orford organise son premier événement d'échange de vivaces! Le 21 mai 2022, de 12 h à 14 h, apportez vos vivaces à la mairie d'Orford situé au 2530, chemin du Parc. Arrivez dès midi pour en profiter au maximum.

Divisez vos plans devenus trop gros et venez discuter et échanger avec d'autres jardiniers amateurs. Notre hortultrice, Corinne Ducharme-Thibert, sera sur place pour répondre à vos questions et vous conseiller.

Vos plantes pour l'échange doivent être en santé et avoir : un pot avec de la terre, des racines et une identification claire. Veuillez éviter les espèces envahissantes.

CONCOURS ORFORD EN FLEURS



Pour une deuxième année consécutive, tous les orferoises et les orferois sont invités à mettre la main à la terre dans le cadre du concours Orford en fleurs. Ce concours horticole vise à récompenser les citoyens qui embellissent la façade avant de leur propriété et du même coup leur municipalité.

NOUVEAUTÉ! Dénoncez positivement vos voisins et vos proches! Vous pensez que quelqu'un mérite une mention d'honneur pour son aménagement paysager en façade avant? Remplissez le [formulaire](#) en nous mentionnant le nom et l'adresse de cette personne.

Le concours s'adresse à tous les propriétaires de résidences d'Orford. Pour s'y démarquer, il suffit de rehausser son décor extérieur en habillant la façade avant de sa résidence par un aménagement paysager.

Pour participer au concours, il suffit de remplir le formulaire [Inscription concours Orford en fleurs](#) » d'ici au 27 mai 2022.

«



OFFO - FESTIVAL DE CONTES D'ORFORD

L'équipe des Productions Ça commence à quelle Heure (PàQH) est fière d'annoncer la toute première édition de OFFO - Festival de contes d'Orford qui se tiendra du 15 au 19 juin 2022 dans la Municipalité d'Orford. Le festival présentera une programmation familiale où des artistes de la parole, de la région et d'ailleurs au Québec, se produiront sur le site principal du parc de la Rivière-aux-Cerises et sur les scènes de divers lieux de la Municipalité.

OFFO, c'est un festival printanier de cinq (5) jours, misant sur le conte comme art éphémère. Il consistera en une pluralité de scènes qui seront accessibles par un parcours piétonnier à travers Orford. Ainsi, il vise à offrir une expérience culturelle vivante et active. L'objectif d'un tel événement est de rallier l'ensemble de la communauté, autant du côté de la population que des restaurateurs et des commerces locaux pour faire découvrir le conte. De cette façon, OFFO fera vibrer le secteur Cherry River au diapason des arts de la parole tout en créant une instance touristique régionale dans, par et pour la région.

Restez à l'affût, la programmation complète sera dévoilée à la fin du mois de mai 2022.

5 À 7 ORFORD : CONCERTS DANS LE PARC DE LA RIVIÈRE-AUX-CERISES

La Municipalité d'Orford est heureuse de soutenir et de s'associer encore une fois cette année à la série de concerts d'Orford Musique dans le cœur villageois. Le 24 juin 2022, de 17 h 30 à 19 h, se tiendra le concert inaugural de cette série au parc de la Rivière-aux-Cerises. Orferois et orferoises, apportez votre chaise et commencez votre fin de semaine sur une note festive avec des prestations mettant en vedette les stagiaires de l'Académie Orford Musique. Les concerts en plein air se poursuivront tous les vendredis jusqu'au 29 juillet 2022. En cas de pluie, l'événement sera déplacé à la Mairie d'Orford située au 2530, chemin du Parc.

LE CIRCUIT DE L'ABBAYE

Le Circuit de l'Abbaye est un itinéraire de marche longue durée de 149 km en boucle, à même les chemins de campagne paisibles, qui traverse sept (7) municipalités de la MRC de Memphrémagog : Austin, Bolton-Est, Orford, Canton de Potton, Eastman, Saint-Étienne-de-Bolton et Saint-Benoit-du-Lac. Les marcheurs le parcourent habituellement en huit à dix jours en s'hébergeant en cours de route.

La carte virtuelle du Circuit de l'Abbaye présente le parcours entier et les stationnements municipaux accessibles gratuitement. Il suffit de planifier son itinéraire, de prendre son lunch, ses collations et ses bouteilles d'eau, de laisser sa voiture... et de partir à l'aventure pour la journée. Pour consulter la carte interactive, [cliquez ici](#).

CALENDRIER MAI ET JUIN 2022



Du 30 mai au 2 septembre 2022, les heures d'ouverture de la mairie d'Orford seront du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.



1^{er} mai 2022 | Municipalité d'Orford
LES ABRIS TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE DÉINSTALLÉS

2 mai au 16 septembre 2022
PÉRIODE DE MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES

Tous les samedis du 7 mai au 5 novembre 2022 inclusivement | Garage municipal
ÉCOCENTRE OUVERT DE 8 H 30 À 16 H

15 mai 2022
OUVERTURE DE LA PISTE CYCLABLE

23 mai 2022
BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES)

24 mai 2022 | Municipalité d'Orford
DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES TAXES MUNICIPALES

6 juin 2022 | Mairie d'Orford
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

24 juin 2022
BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (FÊTE NATIONALE)

24 juin et 1-8-15-22-29 juillet 2022 | Parc de la Rivière-aux-Cerises
CONCERTS EXTÉRIEURS AVEC ORFORD MUSIQUE
